

REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BITERROIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE DU COMITE SYNDICAL DU 14 FEVRIER 2017

Nombre de membres

En exercice : 54
Présents : 30
Votants : 36
Suffrages exprimés : 36

Vote

Pour : 36
Contre : 0
Abstention : 0

Date de convocation

6 FEVRIER 2017

**Date de transmission
en sous-préfecture**

.....

Date d'affichage

.....

Délibération

N° 2017-06

Contrôle de légalité

L'an deux mille dix-sept, le quatorze février à dix-sept heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à Maureilhan, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Gilles D'ETTORE, président.

Présents titulaires : Mesdames et Messieurs, Yannick ALLEGRE, Bernard AURIOL, Dominique BIGARI, Alain BIOLA, Alain CARALP, Gilles D'ETTORE, Bruno ENJALBERT, Norbert ETIENNE, Francis FORTÉ, Sébastien FREY, Robert GAIRAUD, Dominique GARCIA, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Frédéric LACAS, Jean-Pierre LAMBERT, Jacques LIBRETTI, Michel LOUP, Michèle MILLER, Hervé OBIOLS, Serge PESCE, Daniel RENAUD, Patrick SOL, Florence TAILLADE, Christophe THOMAS et Philippe VIDAL, conseillers syndicaux.

Présents suppléants : Madame et Messieurs, Adil CHOUKRI-TOURI, Michel TRILLES, Catherine BOYER et Gilles DUCLOS, conseillers syndicaux suppléants.

Absents excusés représentés par mandats : Madame et Messieurs, Gérard BOYER, Guy COMBES, Alexandra FUCHS, Michel HERAIL, Jean-Claude MARCHI et Robert MENARD, conseillers syndicaux ayant donné respectivement mandat à Mesdames et Messieurs, Michel LOUP, Florence TAILLADE, Catherine BOYER, Adil CHOUKRI-TOURI, Jacques LIBRETTI et Dominique GARCIA, conseillers syndicaux.

Absents excusés suppléés : Madame et Messieurs, Didier BRESSON, Michel FARENC, Pascale LAUGÉ et Pierre POLARD, conseillers syndicaux.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Gérard ABELLA, Guy AMIEL, Gérard BARRAU, Rémi BOUYALA, Gwendoline CHAUDOIR, Pierre CROS, Jordan DARTIER, Nataly DARTIGUELONGUE, Stéphane HUGONNET, Yann LLOPIS, Stéphane PEPIN-BONET, Jean-Pierre PEREZ, Jean-Christophe PETIT, Christine PRADEL, Jean-Claude RENAUD, Edgar SICARD, Alain VOGEL-SINGER et Luc ZENON, conseillers syndicaux.

Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire : Serge PESCE

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016

Rapporteur : Le Président

En application des instructions comptables M14, il appartient au comité syndical de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice écoulé, par une délibération spécifique.

Conformément aux règles en vigueur, un excédent de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser.

Il est proposé l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 comme suit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT au 31/12/2016	
Excédent de fonctionnement	247 094,75 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT au 31/12/2016	
Excédent d'investissement reporté	300 982,09 €
RESTES A REALISER	
Dépenses	4 286,00 €
Recettes	0,00 €
Solde des restes à réaliser	- 4 286,00 €
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
En excédent de fonctionnement reporté	247 094,75 €

LE COMITE SYNDICAL

Où l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

- **D'AFFECTER**, le résultat de fonctionnement : 247 094,75 € en excédent de fonctionnement reporté (Recette au compte 002).
- **D'AFFECTER**, le résultat d'investissement : 300 982,09 € en excédent d'investissement reporté (Recette au compte 001).
- **D'AUTORISER** Le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Ainsi délibéré à Maureilhan, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Président,
Gilles D'ETTORE

